

Conseil Municipal

Lundi 28 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huitième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mardi 22 novembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des Mariages, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul.

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia.

EXCUSES : MME SOLTANI Nacera par pouvoir à M. KLEE Alain.

ABSENTS : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël.

Secrétaire de séance : KOSMALSKI Emilie

OBJET : 2022-5-18

ORGANISATION DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS SANS HÉBERGEMENT ET ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DES MERCREDIS pour l'année 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les modalités des Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M) et des Accueils Périscolaires des MERCREDIS (A.P) de l'année 2023 comme suit :

LIEUX

Espace MONTESSORI - rue Lusanger - Capacité d'accueil 96 enfants
pour les Accueils Périscolaires des Mercredis et les ACM des petites vacances scolaires
pour les Accueils des vacances d'été

Groupe scolaire DUNANT - Place Blain - Capacité d'accueil 240 enfants
pour les ACM des vacances d'été

DATES

Accueils Périscolaires des Mercredis

Les MERCREDIS de JANVIER à DÉCEMBRE 2023 hors période de vacances scolaires

Accueils Extra-Scolaires de petites et grandes vacances

ACM VACANCES D'HIVER 2023

Préparation : samedi 11 février de 9h à 17h00

Animation : du 13 au 24 février (10 jours)

Rangement bilan : vendredi 24 février de 18h00 à 20h00

ACM VACANCES DE PRINTEMPS 2023

Préparation : samedi 15 avril de 9h à 17h00

Animation : du 17 au 28 avril (10 jours)

Rangement bilan : vendredi 28 avril de 18h00 à 20h00

ACM VACANCES ÉTÉ 2023

Préparation : samedi 08 juillet de 9h à 17h00

Animation : du 10 juillet au 11 août (24 jours)

Rangement bilan : samedi 12 août 9h à 17h00

ACM VACANCES D'AUTOMNE 2023

Dates en attente du calendrier de l'Éducation Nationale

FONCTIONNEMENT DE L'ACM

Horaires et âge des enfants

Les Accueils sont ouverts aux enfants âgés de 3-6 ans maternels à 6-17 ans inclus.

Plusieurs formules sont proposées avec repas du midi et goûter compris.

Les parents doivent déposer directement leurs enfants au lieu d'accueil en respectant les horaires choisis.

Péri matin : 7h30 à 8h30 (possibilité d'une arrivée échelonnée)

Formule 1- 8h30 par jour : de 8h30-17h00.

Formule 2 – 7h par jour : 10h00-17h00.

Formule 3 – 5h par jour : 8h30-13h30 (uniquement pour les Accueils Périscolaires des Mercredis)

Péri soir : 17h00 à 18h00 (possibilité d'un départ échelonné)

Public accueilli

Les Accueils sont ouverts en priorité aux enfants habitant Lallaing ou hébergés chez une Assistante Familiale lallinoise.

Les enfants scolarisés à Lallaing mais habitant une commune extérieure seront prioritaires sur les enfants résidant hors de la ville (non scolarisés à Lallaing) en fonction des places disponibles restantes.

TARIFS

Les familles auront la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) par 1 ou plusieurs mercredis pour les AP et à la semaine (formules et péricentres) pour les ACM par réservation via l'Espace Famille (EF) sur internet. Une fois la facture disponible sur l'EF, les paiements se feront avant service fait en ligne (CB / Prélèvement) ou par chèque. Toute facture non payée avant le début de l'action entraîne l'annulation directe de la réservation et l'enfant ne sera pas accueilli au centre.

Les familles pourront payer en plusieurs fois uniquement pour les vacances d'été.

Les tarifs sont calculés, pour tous, suivant les barèmes de Participations Familiales en heure/enfant prenant en compte le Quotient Familial CAF du Nord assumant la charge d'au moins 1 enfant.

Ces barèmes sont définis par la délibération du conseil municipal conventionnant au dispositif LEA (Loisirs Equitables Accessibles).

La Commune s'engage à appliquer le barème départemental durant toute la durée de sa convention de financement sur l'ensemble des périodes extrascolaires et périscolaires de fonctionnement et pour l'ensemble de ses équipements.

Toute modification fera l'objet d'un signalement auprès des services de la CAF.

Un « tarif extérieur » est appliqué pour les familles des communes extérieures possédant un Quotient Familial de la CAF (QFCAF) supérieur à 700 € (ou absence de QF CAF).

Un supplément par repas/enfant/jour sera facturé en fonction de la tranche d'âge maternel ou élémentaire, en même temps que le coût de l'Accueil.

Pour les enfants présentant un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) indiquant des troubles, maladies, ou intolérances alimentaires alors le repas ne sera donc pas facturé mais fourni par les parents.

Les tarifs facturés ne changeront pas s'il y a une extension d'horaire de l'accueil ou pour les activités accessoires.

Tout forfait entamé sera dû. Un remboursement sera possible pour une absence d'1 jour (uniquement pour les AP du mercredi) et de 4 et/ou 5 jours consécutifs minimum, sur présentation d'un certificat médical.

Quotient Familial	Tarif de l'accueil/heure	Prix du repas/jour
De 0 à 369 €	0,25 €	3,00 €
De 370 à 499	0,45 €	3,00 €
De 500 à 700 € inclus	0,60 €	3,00 €
701 € et plus tarif Lallinois	0,70 €	3,00 €
701 et plus tarif extérieur	0,90 €	4,00 €

RÉSERVATIONS et PAIEMENTS

VACANCES D'HIVER 2023 :

Du 16 janvier au 03 février pour les Lallinois

Du 23 janvier au 03 février pour les extérieurs

VACANCES DE PRINTEMPS 2023 :

Du 27 mars au 07 avril pour les Lallinois

Du 03 avril au 07 avril pour les extérieurs

VACANCES ÉTÉ 2023 :

Du 6 mars au 11 juin pour les Lallinois

02 mai au 11 juin pour les extérieurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD sur l'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs Sans Hébergement pour l'année 2023 telle que ci-dessus.

Résultats de vote :

Pour : 23 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie.

Contre : 4 voix M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de KLEE Alain, M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. Fontaine Jean-Paul